

► Explication des garanties et franchises

AMV vous recommande les garanties les plus adaptées à votre situation :

GARANTIES ACQUISES

- Indemnités journalières en cas d'hospitalisation (à partir du 4ème jour et jusqu'au 90ème jour d'hospitalisation): 30 Eur/jour.
- Frais médicaux en complément du régime obligatoire et des régimes complémentaires (ou mutuelles) : jusqu'à 800 Eur.
- Déficit fonctionnel permanent total ou partiel (à partir de 16% de déficit fonctionnel) : jusqu'à 100 000 Eur.
- Accident mortel : capital de 8 000 Eur.

Prime forfaitaire : 10,00 Eur TTC.

[Souscrire immédiatement ►](#)



Pourquoi choisir AMV ?

- ▶ Spécialiste de l'assurance Moto école
- ▶ Plus de 750 000 contrats d'assurance en cours
- ▶ 260 conseillers dédiés
- ▶ Assurance immédiate 24h/24
- ▶ Plus de 40 ans d'expérience

Consultez les dispositions générales



[DISPOSITIONS GÉNÉRALES](#)